

ASEM RECONNAISSANCE

Lutte gagnante avec la CGT Affaires Scolaires

Souvenez-vous, au mois de février 2024, la CGT Affaires Scolaires s'était penchée une fois de plus sur la situation des ASEM à la Ville de Paris. Après une assemblée générale durant laquelle nous avons défini ensemble les revendications qui vous concernent, nous vous avons appelé à une journée de mobilisation le 26 mars 2024. Nous étions nombreux-ses sur la place de l'hôtel de ville le mardi 26 mars 2024 ce qui a permis de faire pression sur la Ville et d'enclencher un processus de considération des évolutions du métier d'ASEM.

ENFIN ON PARLE DE VOUS !

Lors de l'agenda social du 7 novembre avec la DASC0, après la très bonne présentation d'une thèse en cours sur la reconnaissance au travail des ASEM faite par une doctorante, la DASC0 nous a confirmé le lancement d'un groupe de travail comme nous l'avions demandé. Il s'agira d'abord de faire un constat de la réalité du métier 10 ans après les TAP, suivi de l'élaboration d'une charte qui permettra de clarifier les rôles de chacun-e dans une école et repositionner l'ASEM au cœur de son métier. Ce sera le socle de travail pour une évolution du métier d'ASEM à la Ville. Ce groupe de travail débutera début 2025. Nous y serons présents pour défendre vos revendications et nous vous tiendrons informés des avancées.

Pour la CGT Affaires Scolaires, c'est encore une preuve qu'en créant le rapport de force, la victoire est possible, grâce à vous ! Votre profession doit être attractive avec des conditions de travail dignes et respectueuses.

Pour rappel, voici ce que la CGT Affaires Scolaires a obtenu pour les ASEM :

- Le tutorat aux agents en période préparatoire de reclassement ;
- L'accès aux BPJEPS avec conditions d'engagement au concours de REV ;
- Le lancement d'un groupe de travail pour une évolution du métier.

